

# RÈGLEMENT 20 KM DE MAROILLES

## Date de la manifestation :

1er mai 2025

## Épreuves :

20KM Label National délivré par la FFA ouvert aux athlètes handisports

## Horaires :

- 15H00 - 20KM Label National
- 14H45 - 20km Athlètes Handisport

## Lieu de départ – arrivée – barrière horaire - parcours :

**Départ du 20km** - Face à la Mairie de Maroilles

**Arrivée** – Place verte - Maroilles entre 16h00 et 18h00

**Barrière horaire** – Les coureurs arrivant au 16<sup>e</sup> Km après 17h40 seront arrêtés par l'organisation et ne seront pas autorisés à poursuivre la course pour des raisons de sécurité. Leur dossard sera récupéré et ils seront ramenés sur la zone d'arrivée par le transport de l'organisation.

## Parcours :

<https://www.20kmmaroilles.com/images/speasyimagegallery/albums/2/images/01-20km-maroilles-parcours.png>

## Organisation :

Comité d'organisation des 20km de Maroilles avec le soutien de la commune de Maroilles, de l'Athlétisme Leval – Aulnoye – ESA 59 (club FFA support), de ses partenaires et de la Ligue des Hauts de France d'Athlétisme appliquant la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme pour les courses running, Trail et randonnées pédestres.

Le comité d'organisation des 20 Km de Maroilles, numéro de SIREN 510586829, a été enregistré le 07/03/1986, publié au journal officiel, rempli les formalités de déclaration ou de publication prescrites par la Loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août suivant.

réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

- Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

## **Ravitaillement, épongeage, sécurité parcours, détrit, consigne,**

### **douche:**

5 postes de ravitaillement et d'épongeage, 2 postes de secours et 1 de service médical seront disposés sur le parcours.

Un nombre conséquent de conteneurs poubelles sera disposé tout au long du parcours, toute personne qui aura manifestement été surprise à jeter, en dehors des emplacements prévus à cet effet, ses détrit sera sanctionnée.

Aucune consigne de sac où effets, douche, vestiaire ne sont proposés par l'organisation.

Les coureurs sont responsables de leurs effets personnels. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

### **Secours :**

Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours grâce au PC course placé près de l'arrivée.

Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours).

Les dates et retraits anticipés seront fixés ultérieurement et communiqués via notre site internet et nos réseaux sociaux. Le jour de la course, sur le stand retrait des dossards de 09H00 à 13H00 devant la Mairie.

Aucun dossard ne sera délivré si le dossier d'inscription n'est pas complet (certificat médical conforme, licence autorisée ou PPS, paiement).

### **Inscriptions :**

Les inscriptions sont ouvertes par internet, avec paiement sécurisé par carte bancaire, frais de gestion non inclus, via le lien :

[https://www.njuko.net/20kmdemarailles2024/select\\_competition](https://www.njuko.net/20kmdemarailles2024/select_competition)

Dès l'inscription effectuée le participant reçoit un E-mail de confirmation de son inscription et du montant de la transaction.

Les joëlettes et personne en fauteuil roulant peuvent s'inscrire aux compétitions, après validation de l'organisateur.

L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite par Internet, et ce, sans préavis.

En cas d'annulation de l'épreuve, les personnes inscrites avant le 28 février 2025 seront intégralement remboursées déduction faite des frais de gestion (1€).

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'annulation de votre inscription, et ce, pour quel que motif que ce soit.

Aucune inscription ne sera possible le jour de l'épreuve.

### **Coût d'inscription individuel 20km et 20km Handisport :**

*Nouveau cette année : Réduction de 2€ pour les licenciés de la FFA :*

- 16€ : Par Internet, jusqu'au 31 décembre 2024 minuit  
*14€ pour les licenciés FFA : Par Internet, jusqu'au 31 décembre 2024 minuit*
- 18€ : Par Internet jusqu'au 28 février 2025 minuit  
*16€ pour les licenciés FFA : Par Internet jusqu'au 28 février 2025 minuit*
- 24€ : Par Internet jusqu'au 23 avril 2025 minuit  
*22€ pour les licenciés FFA : Par Internet jusqu'au 23 avril 2025 minuit*

## Suiveur :

Aucun véhicule non accrédité (y compris vélos et rollers) n'est autorisé sur le parcours. Tout accompagnement (personne sans dossard) entraînera la disqualification du concurrent.

## NOTE IMPORTANTE À L'ATTENTION DE TOUS :

### Annulation – Neutralisation :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

En cas d'annulation dû au durcissement des règles sanitaires, l'organisateur remboursera les inscriptions déduction faite des frais engagés à la date de l'annulation.

Le comité d'organisation des 20 Km de Maroilles se réserve le droit de ne pas remettre le dossard à toute personne qui manquerait de respect à l'organisation où aurait un comportement contraire au bon déroulement de la manifestation.

### Évolutions possibles du règlement :

Ce règlement est susceptible d'évoluer ou d'être modifié selon les règles en vigueur à la date de la manifestation (suivant la situation sanitaire).

### Droit d'image :

Tout coureur participant autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.